



Pression psychologique sur notre enfant

Par alexia1207, le 23/04/2019 à 15:08

Bonjour,

Je vais essayer de résumer au mieux ma situation qui est très conflictuelle....

Séparé depuis plus de 8 ans avec le papa de mon fils, un jugement aux affaires familiales a eu lieu à ma demande en 2012 pour fixer la résidence de notre enfant chez moi. Cette demande est accordée. Le papa peut avoir son enfant un week end tous les 15 jours et les moitiés des vacances scolaires.

Il y a toujours eu de la rancœur (mon ex conjoint vis à vis de moi, car il n'a pas supporté que je parte). Il était pourtant nécessaire de mettre un terme à notre relation pour le bien être et l'intérêt de notre enfant (violence verbales parfois physique sur moi, rabaissement humiliation). Le papa n'est s'est jamais investi dans la vie de son enfant malgré multiples démarches de ma part. J'ai toujours prévenu le papa des visites médicales, des visites avec les maîtresse de notre enfants etc... Il ne s'en ai jamais intéressé. Lorsque notre enfant fut un jour hospitalisé, le papa n'est jamais venu le voir (sous prétexte que de se déplacer, ça lui coûte de l'argent).

En 2014, j'ai fait une demande de médiation, à mon initiative, pour essayer de réduire les cris injures diffamation et menace du papa. Notre enfant ne demande qu'une chose, être bien que ce soit chez sa maman ou son papa. Le papa n'a jamais dénié répondre.

En 2016/2017 Notre enfant a été vu par un pédopsychiatre. Le papa malgré les demandes du pédo psychiatre, n'a jamais appelé, ne sait même pas rendu a des rdv.

En 2017, le papa demande une suppression de la pension alimentaire (car selon lui son fils lui coûte de l'argent) et parce qu'il fait les allers/retours à mon domicile pour notre enfant.

J'ai refusé la suppression de la pension, par contre j'étais d'accord pour qu'elle soit revue à la baisse, si monsieur avait bien une baisse de ses revenus.

J'en ai donc profité, pour faire une demande de médiation familiale à Mme Le juge. Ce qui m'a été accordé. Quelques séances ont eu lieu, je pensais que les conflits allaient s'arrêter.

Les tensions ont pu être apaisé quelques mois.

En mai 2018 Monsieur rencontre sa nouvelle compagne. Au première abord cette dame, me

semble très gentille, correcte et s'intéresse à notre enfant, joue avec lui et s'en occupe. Parfait donc, je ne demande que ça, que notre enfant puisse avoir un foyer chez son papa calme et chaleureux...

En été 2018, notre enfant se retrouve devant un scène de violence, il voit son papa attraper les cheveux de sa compagne, et la compagne prendre le papa par le cou, insultes, cris, portes qui claquent. Notre enfant à son retour de vacances de chez son papa, nous explique ce qu'il a vécu, il a été perturbé et choqué de cette scène nous apprendrons par la suite qu'il y en eu d'autres. A deux reprise à son retour notre enfant fait pipi au lit (il a 9 ans, cela ne lui était pas arrivé depuis ses 5 ans).

Je demande donc la version au papa, pour qu'il m'explique ce qui a pu se passer.

Il me semble, perdu et perturbé lui même par la situation et m'assure que c'est fini avec cette personne. (je dis bien sur au papa qu'il peut fréquenter qui il veut, mais que si il doit continuer a voir cette personne qu'il est préférable de ne pas la voir en présence de notre enfant). Il me confirme qu'il ne l'a verra plus.

Les semaines passent, et cela perdure ...Le papa continue de voir cette personne, il y a beaucoup de tension et conflit et mêle son enfant à ses histoires qu'il a avec sa compagne (vol d'argent, piratage de compte, fraude a l'assurance, vol de clé de voiture, de domicile de portable, et achat de résine de cannabis)

Mon enfant me raconte tout ça, j'en parle donc au papa, qui se livre sur tout ça.

Je lui intime d'arrêter encore une fois de mêler notre enfant à ça, il est perturbé, et ça se ressent au niveau scolaire.

Mon enfant me confie un jour, qu'il a peur de se faire tuer par la compagne de monsieur, peur que cette dame "déboule en pleine nuit avec des gas pour le tuer". J'essaie de rassurer au mieux mon enfant.

Je reprends de nouveau contact avec le papa, et je fini par enregistrer chaque conversation (marre de me faire mener en bateau). Il me dit que notre enfant ne craint rien, qu'il ne verra plus cette personne.

Au retour du week end, j'apprends que mon enfant à vu cette personne et que celle ci la filmé en lui demandant si il avait peur d'elle....

Mon fils voit un psychologue une fois par semaine depuis fin octobre, la situation le marque et le perturbe terrible, pour tout vous dire il risque de redoubler son cm1.

J'ai demandé a plusieurs reprises, si les grands parents (ex beaux parents peuvent prendre notre enfant les week end si la compagne est là) ils ont dit oui, et on même promis a leurs petit fils qu'il aime pas Mme X et qu'il ne l'a verra plus.

Chose qui bien sur ne se fera pas, ils laissent leurs petit fils tout en ayant promis a celui ci.

Le papa (et c'est enregistré) m'a avoué qu'il consommait 10 fois plus qu'avant du cannabis, qu'il se cherche un grossiste, qu'il consomme pour 40 euros tous les 4 jours qu'il ne peut pas arrêter que sa compagne le tiens avec ça donc il ne peut pas la quitter sinon il aurait en tête. J'essaie de mettre en avant notre enfant, que dans son intérêt il est urgent d'arrêter tous ces conflits et problèmes d'addiction. Rien y fait.

Je décide donc de voir mon avocate (novembre 2018) . Celle ci me demande de me procurer des preuves sur sa consommation (mais que le côté psychologique fait sur notre enfant n'est pas assez lourd pour voir un juge);

J'ai donc plusieurs témoignages, qui ont écouté les conversation audio et vidéo ou le papa parle de sa consommation. Plus une personne qui est venu me parler en message pour me prévenir de sa consommation. De même que l'ex conjointe de Monsieur qui a fait une attestation, sur sa consommation et sur le fait qu'il ne s'occupe pas de son enfant.

Plusieurs altercations et faits on encore eu lieu.

En février rebelote, mon ex conjoint et sa compagne se sont battus devant notre enfant, il a d'ailleurs faillit recevoir un verre en pleine tête.

Mon médecin traitant a fait un signalement a la pmi, j'ai vu un travailleur social fin janvier, et

mon enfant l'a vu début février. Au vu des éléments la pmi fait une enquête chez le papa... La requête a été déposée il y a 15 jours. Notre enfant a fait la demande pour parler au juge, demande acceptée, il parle au juge le 20 mai, l'audience a lieu le 06 juin.

Les grands parents tout comme le père me menacent, m'insultent me montrent les poings j'ai bien sûr fait multiples mains courantes...

Hier soir, les grands parents ont ramené notre enfant, insultes menaces, me rejettent la faute sur moi (leur fils est un ange)....

Je sais qu'il y a déjà un jugement, et que si je ne remet pas mon enfant au papa il peut porter plainte contre moi pour non représentation d'enfant, mais la beaucoup de pression psychologiques sur notre enfant, ils ordonnent à notre enfant de ne rien dire de ne pas parler et dire que tout se passe bien... que sa maman est une voleuse, menteuse...

Mon fils tiens a carnet de ses émotions, les grands parents ont arraché une page où il parlait sur eux, la grand mère a écrit sur une feuille et a ordonné que notre enfant recopie ce qu'elle a écrit sur le carnet, bien sûr mon fils a refusé en disant que ce n'était pas la vérité.

Je comptais faire un recommandé au papa, lui expliquant qu'au vu du contexte il était préférable jusqu'au jugement, que je ne remette pas notre enfant, par contre je ne tiens pas l'empêcher de l'appeler, ou de venir le voir chez moi si il le souhaite.

Je me mets en tort de ne pas lui remonter mais pour des raisons psychologiques sur mon enfant qui est suivi par une psychologue je me dois de le préserver.

Dans ma requête je demande à ce que le droit d'hébergement soit supprimé et que le papa voit notre fils que dans un lieu relais, le temps qu'il se soigne

Pensez vous que si je fais mon recommandé ou j'explique au papa ma démarche de ne pas remettre mon enfant peut mettre préjudiciable?

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire.

Je reste bien sûr à disposition pour plus d'informations

Par **jodelariege**, le **23/04/2019** à **16:47**

bonjour ; vous pouvez être accusée de non représentation d'enfant .. ce n'est pas à vous de décider du droit de visite et d'hébergement mais au JAF .. celui ci décidera dans l'intérêt de l'enfant avec les preuves des uns et des autres...

le JAF peut demander une enquête sociale aussi bien pour vous que pour le père